



Monsieur Roland COURTEAU
Président du CNIG
Conseil National de l'Information
Géographique
73 avenue de Paris
94160 Saint-Mandé

Nos réf : FD/SG
Dossier suivi par : Frédéric DENEUX

Aubière, le 11 janvier 2016

Objet : RTGE - Prise en compte du format raster dans la norme PCRS

Monsieur le Président,

Par email en date du 6 janvier 2016, le Conseil national de l'information géographique (CNIG) nous informe de la publication au JORF n°0301 du 29 décembre 2015 d'un arrêté du 22 décembre 2015, relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux qui précise que « *Le fond de plan employé pour la transmission des données de localisation des réseaux aux déclarants est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du code de l'environnement et selon le format d'échange PCRS vecteur (plan corps de rue simplifié) établi et mis à jour par le Conseil national de l'information géographique ;* ».

Suite à cette publication, il me semble important de vous informer que le format d'échange PCRS orienté vecteur tel qu'il est décrit à ce jour n'est pas l'unique solution en matière de fond de plan aux DT/DICT. Le protocole d'accord national le précise d'ailleurs dans son annexe 1. L'Auvergne avance sur une alternative (orthophotographies), et cela pour plusieurs raisons :

Tout d'abord dans notre région, seule la ville de Clermont-Ferrand dispose d'un fond de plan topographique qui ne représente que 0,16% du territoire auvergnat hors la réforme impacte l'ensemble des territoires. Comme vous le savez, à l'échelle de la France, ce sont essentiellement les grandes agglomérations qui disposent d'une base de données topographiques et les territoires semi-urbains ou ruraux ne maintiennent généralement aucun plan de grande précision.

La seconde raison est qu'il apparaît inconcevable dans une région rurale comme la nôtre de mettre en œuvre et de maintenir un fond de plan de type PCRS vecteur.

Les coûts de vectorisation seraient beaucoup trop élevés sans compter que le coût viendrait s'ajouter à l'acquisition d'une prise de vue aérienne/terrestre à partir de laquelle les opérations de vectorisation seraient réalisées. Quand bien même nous réussirions à établir un partenariat pour le financer avec les exploitants de réseaux, cette méthode nous apparaît trop coûteuse et par conséquent peu viable à long terme. Par ailleurs, la vectorisation prendrait plusieurs années, à l'instar de la numérisation du cadastre, qui ne permettrait pas de tenir les échéances fixées par les textes.

Enfin, de notre point de vue, l'usage du PCRS vecteur se limitera au cadre des réponses aux DT/DICT. Dans un contexte de mutualisation des moyens pour répondre aux besoins du plus grand nombre l'imagerie offre plus de perspectives de réutilisation.

Dès 2013, nous avons opté d'expérimenter en partenariat avec l'Agglomération d'Aurillac, l'IGN, ERDF, GRDF et le Syndicat d'Energie la réalisation d'un référentiel très grande échelle de type image sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Les objectifs de cette expérimentation étaient de produire un fond de plan 2D raster de type orthophotographie, d'une précision planimétrique de 10 cm, permettant d'établir des plans lisibles au format A4 et imprimable par les entreprises travaux conformément au décret DT-DICT. En outre, le fond de plan devait permettre de recaler des plans de réseaux existants et de vectoriser des objets si nécessaires.

Au terme de nos travaux, les partenaires ont conclu que l'orthophotographie de résolution 5 cm et de précision 10 cm :

- permet de répondre à une DICT
- permet de produire des plans neufs via la photogrammétrie : approuvé et éprouvé par ERDF
- permet de géoréférencer les réseaux ou fonds de plan existants via la photogrammétrie : approuvé et éprouvé par ERDF

En outre, les exploitants de réseaux, dès lors que les conditions techniques le permettront, se sont dits prêts à envisager l'abandon d'un fond de plan de type vecteur sur notre territoire. Depuis début 2016 l'agence Auvergne d'ERDF répond de façon expérimentale aux DT/DICT avec une double cartographie (vectorielle et maintenant image). Sur Aurillac, les premiers retours des géomètres sur le produit raster sont également très positifs.

Au regard de ces conclusions, fin 2015, plusieurs conventions de partenariat ont été signées entre le CRAIG, ERDF, les Syndicats d'Energie et des exploitants de réseaux d'eau pour la réalisation d'un fond de plan très grande échelle de type raster sur l'ensemble des agglomérations de la région Auvergne. Ce type de partenariat constitue aujourd'hui une première nationale et se traduit par une **couverture de 43% de la population auvergnate** par le référentiel très grande échelle. D'ores et déjà, l'extension de ce fond de plan au reste du territoire est à l'étude.

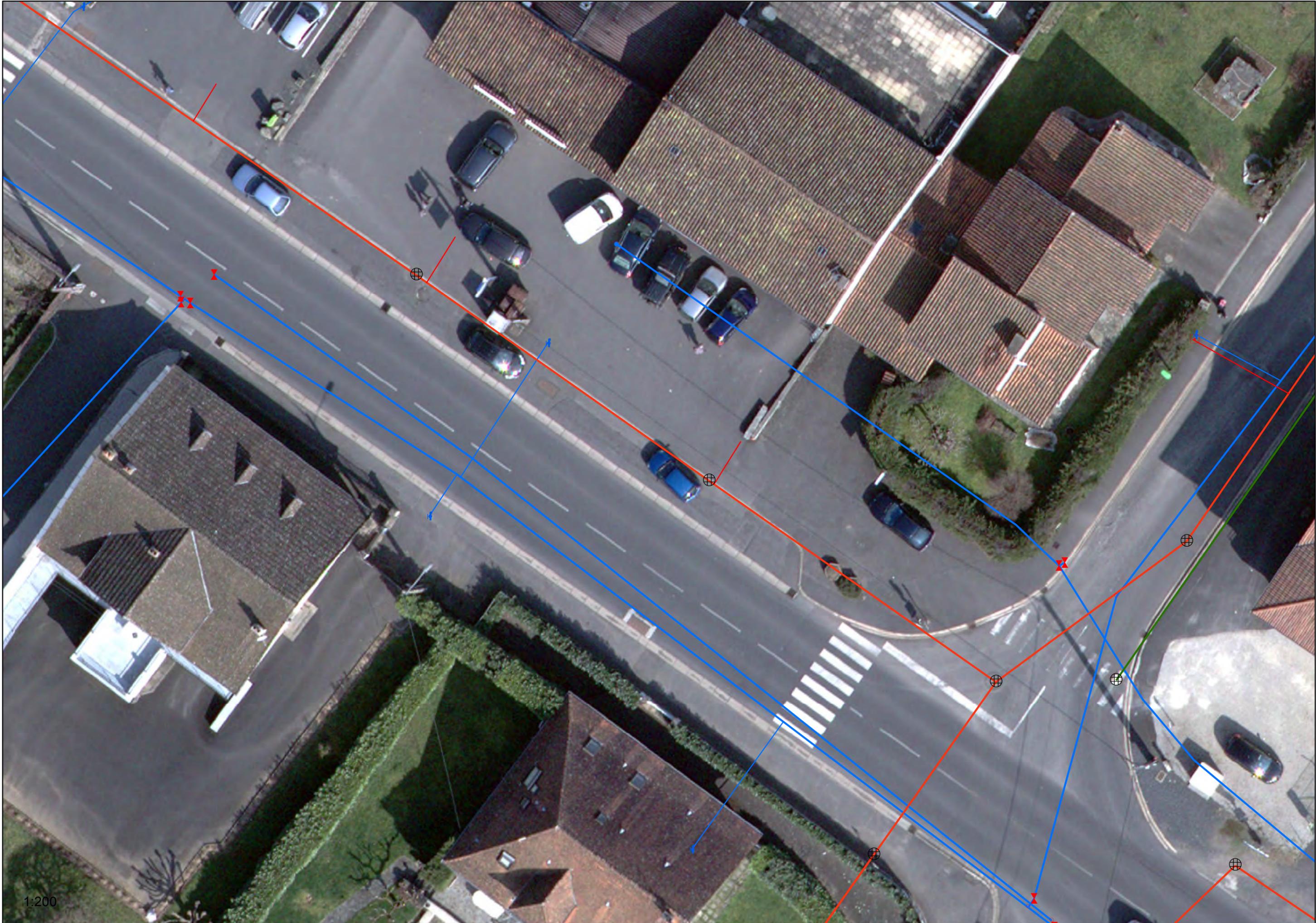
Compte-tenu de ces éléments et de l'annexe 1 du protocole national signé en juin dernier, il nous paraît important que le raster soit une alternative officielle au PCRS vecteur notamment pour les zones semi-urbaines et rurales. Nous interpellons donc le CNIG pour qu'une version 2 du standard (PCRS Image) soit rédigée intégrant clairement l'orthophotographie (5 cm classe A) comme un fond de plan alternatif. Cette évolution du standard serait un message rassurant adressé aux accords locaux qui se mettent en place autour du fond de plan image. Evidemment nous restons disponibles pour participer à son élaboration.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Frédéric DENEUX
Directeur du Centre Régional Auvergnat
de l'Information Géographique

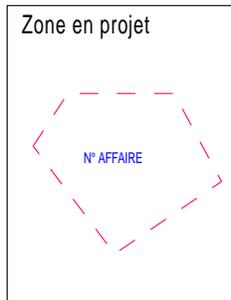
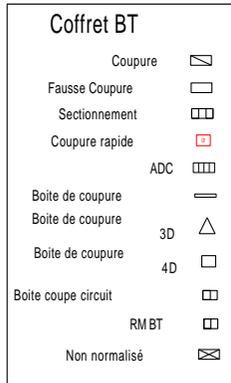
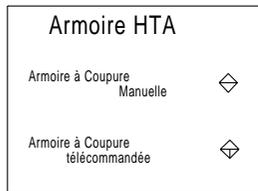
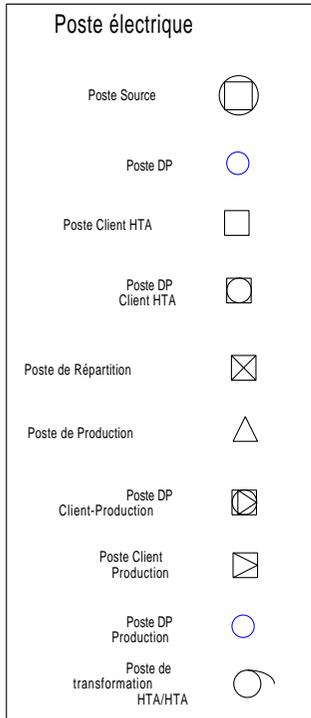
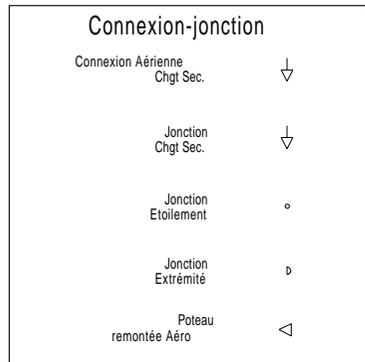
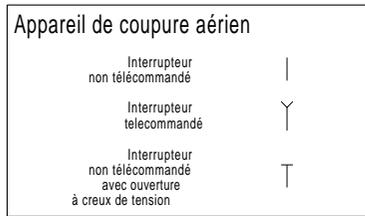
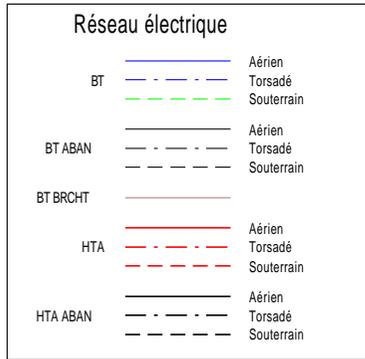




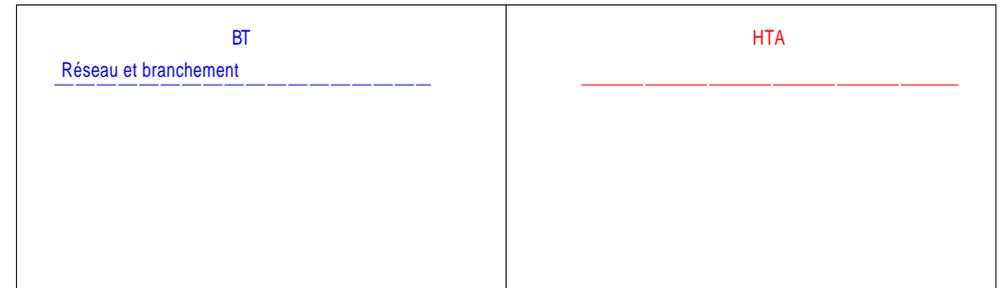
1:200

Représentation des principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités

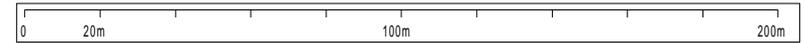
Légende du Plan de Masse



Légende du Plan de détail



Accessoires	Symboles et description	
Coffret électrique	⊠	Coffret réseau et branchement
	⊠	Coffret type REMBT
Armoire électrique	⊠	Armoire de comptage BT
		Armoire HTA
Boîte BT sous trottoir	□	Réseau
	□	Branchement
Jonction	⊠	BT
	⊠	HTA
Dérivation	⊠	BT
	⊠	HTA
Bout perdu	⊠ D	BT
	⊠ D	HTA
Remontée aérienne	○	RAS BT
	○	RAS HTA
Noeud topologique	o	BT pénétrant dans un bâtiment
	o	HTA pénétrant dans un bâtiment
Mise à la terre	⊥	



2- A titre indicatif et sans mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,50 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée. Toutefois, des contraintes de construction et des opérations éventuelles de déplacement ou de remplacement survenant depuis la pose de l'ouvrage, ont pu modifier la profondeur d'enfouissement d'un ouvrage construit selon ces règles.

3- Les ouvrages peuvent occuper une profondeur moindre au niveau de la rampe ou vers les affluents (côtières, poteaux, ...).

Édité le : 11-01-2016 - Tous droits réservés - reproduction interdite

ERDF
 Au titre de ce plan, il est entendu qu'ERDF ne communique que les informations relatives aux ouvrages, au sens des articles R. 5541 et R. 5542 du code de l'environnement, exploités par elle dans l'empire des réseaux indiqués par le déclarant.

Cette communication s'opère donc à l'exclusion de tout autre ouvrage pouvant figurer sur ce document (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...).

1- Les branchements constitués avant le 1er juillet 2012 ne sont pas systématiquement représentés.



Coordonnées en degrés exprimées dans le Système géodésique WGS84

Ref. point	Latitude	Longitude	Point d'appui :
PR1 :	44.88279125	2.37564516	B
PR2 :	44.88595942	2.37298571	
PR3 :	44.88698689	2.37786261	

L'ouvrage est en classe C sauf s'il est représenté dans les plans de détail où il faudra se baser sur la classification indiquée dans les plans de détail

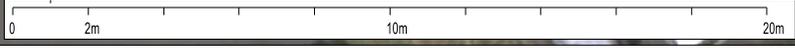


ERDF

1- Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement.
2- Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif.
Ce plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ERDF,
même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)
Edité le : 11-01-2016
Tous droits réservés - reproduction interdite.



L93 650558.21
6420648.14



ERDF

1- Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement.
2- Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif.

Ce plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ERDF,
même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

Edité le : 11-01-2016

Tous droits réservés - reproduction interdite.

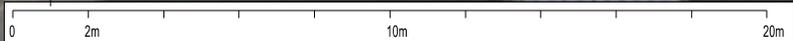
BT 36240AL+1x95AL

530

BT 36240 AL+1x95 AL

4.000

L93 650606.98
6420652.2



ERDF

1- Les branchements ne sont pas toujours représentés intégralement.

2- Le positionnement des ouvrages est fourni à titre indicatif.

Ce plan ne donne que des informations sur les réseaux de distribution d'électricité d'ERDF, même si d'autres réseaux peuvent apparaître (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

Édité le : 11-01-2016

Tous droits réservés - reproduction interdite.



L93 650629.02

6420669.53

